

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/pour-une-legitime-et-necessaire-remise-en-cause-d-une-decision-gouvernementale>

**Pour une légitime et
nécessaire remise en cause
d'une décision
gouvernementale arbitraire et
absurde
mettant en cause la
liberté de culte**



Date de mise en ligne : samedi 28 novembre 2020

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Pour une légitime et nécessaire remise en cause d'une décision gouvernementale arbitraire et absurde mettant en cause la liberté de culte

A la suite du maintien par le premier ministre, dans son décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020, de la « jauge » des 30 personnes au maximum par édifice religieux et par messe, une quasi-unanimité s'est faite parmi les catholiques pour contester une mesure arbitraire, discriminatoire et absurde. Aussi un nouveau référé-liberté a été déposé par de nombreuses associations et Fraternités, ainsi que par plusieurs évêques. Ce référé-liberté doit être examiné au Conseil d'Etat cet après-midi 29 novembre. En outre, de nombreuses manifestations sont programmées en cette fin de semaine. Continuons donc à prier, chapelet à la main, pour que nous puissions aller librement à la messe, avec les mesures de précaution nécessaires et suffisantes, sans que celles-ci aboutissent à un déni de droit.

Guy Barrey

Nouveau référé-liberté déposé par de nombreuses associations et évêques

Le décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, stipule dans son article 47 :

« Art. 47. - I. - Les établissements de culte, relevant de la catégorie V, sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion en leur sein est interdit à l'exception des cérémonies religieuses dans la limite de 30 personnes.

Suite aux recours en référé-liberté déposés par la Conférence des évêques de France, Mgr de Moulins-Beaufort, Mgr Michel Aupetit, Mgr Luc Ravel, Croyance et Libertés, l'AGRIF et les instituts traditionalistes (FSSP, ICRSP, IBP, Opus Sacerdotale, FSVF, Le Barroux, Notre-Dame de Chrétienté soutenus par L'Homme Nouveau, Renaissance catholique et Le Salon beige), les abbés des abbayes bénédictines de Solesmes, Fontgombault, Triors, Randol, Donezan et Wisques, les AFC, Liberté Politique ainsi que Civitas, l'audience a lieu ce jour à 15h.

La Lettre de Paix liturgique

« RENDEZ-NOUS LA MESSE !

DES RASSEMBLEMENTS DANS TOUTE LA FRANCE LES 28 ET 29 NOVEMBRE

Chers amis,

La semaine dernière ce furent 72 rassemblements (organisés dans 52 départements) pour demander le retour de la célébration de la messe, qui eurent lieu dans toute la France.

Cette semaine nous sommes déjà à ce chiffre car ce soir du vendredi 27 novembre ce sont déjà 49 rassemblements qui sont organisés et connus pour manifester notre colère et notre ferme volonté de voir de nouveau la messe célébrée librement dans nos églises.

Ce chiffre de 49 rassemblements n'est pas mince car la semaine dernière le vendredi 20 novembre à la mi-journée nous ne comptabilisions que 45 rassemblements connus... ce qui nous laisse espérer que ce week-end nous pourrions atteindre les 75 rassemblements ! qui cette fois-ci se dérouleront dans plus de 52 départements : un succès qu'il n'appartient qu'à nous d'amplifier dès la semaine prochaine car ces rassemblements ne doivent pas se dérouler seulement dans les grandes métropoles mais aussi dans toute les villes de France.

Vous pourrez consulter ci-dessous la carte des rassemblements que nous avons mise au point : sans doute des oublis ou des erreurs s'y trouvent-ils : merci de nous les signaler !

Vous pouvez également retrouver cette carte mise à jour en permanence sur la page d'accueil de notre site
»" class='spip_url spip_out auto' rel='nofollow external'>www.paix-liturgique.org»

lettre 772 bis du 27 Novembre 2020

Sources :

Lettre de Paix liturgique

[le salon beige](#)